

COMMUNIQUÉ PRESSE

OUVERTURE ET FONCTIONNEMENT PISCINE – BASSIN D'ÉTÉ

Par directive gouvernementale, les piscines municipales sont désormais autorisées à réouverture sur décision des communes. Pour répondre à la demande des administrés, Frédéric Vigouroux, maire de Miramas, et le conseil municipal ont souhaité rouvrir cet équipement, très fréquenté l'été, du samedi 20 juin au dimanche 30 août 2020.

Pour respecter les mesures d'hygiène strictes imposées, le bassin d'été sera soumis à conditions :

- >Réservation obligatoire, à partir du 18 juin, tous les jours de 9h à 12h, au **07 64 45 82 16**. Attention, une pièce d'identité vous sera demandée (attention, rappel : les moins de 12 ans doivent impérativement être accompagnés).
- >Une personne pourra réserver pour maximum 5 personnes
- >Maillot de bain et douche obligatoires, dépôt de tous les effets personnels dans les paniers aux vestiaires
- >Port du masque obligatoire dans les locaux intérieurs (de l'entrée du bâtiment à la sortie des vestiaires)
- >Aucun matériel ne sera autorisé à l'exception des brassards qui feront l'objet d'un nettoyage spécifique avant l'arrivée aux bassins
- >Pas de buvette
- >Pique-nique interdit
- >Respecter les espaces matérialisés dans les gradins et la pelouse
- >Espace dédié pour les poussettes car pas d'accès aux vestiaires et pelouses

L'équipement pourra accueillir 100 baigneurs, sur trois créneaux de 2 heures (déshabillage/baignade/habillage compris), le matin étant réservé aux accueils de loisir et vacances sportives :

- >13h à 15h (15h-15h30 désinfection des locaux)
- >15h30 à 17h30 (17h30-18h désinfection des locaux)
- >18h à 20h (désinfection à nouveau après fermeture)

L'entrée et la sortie devront s'effectuer 10 par 10 dans les vestiaires et le retour se fera par des appels au micro, selon le numéro de panier.

Attention, fermeture exceptionnelle le mardi 30 juin pour exercice de secours.

Contact presse

> Betty Reboul : Journaliste – Relations presse – 06 63 44 33 03 - b.reboul@mairie-miramas.fr